

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Quincy-Voisins**

Nombre de membres	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9

Date de la convocation
27/03/2025

Date d'affichage
15/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUV AIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE

T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES

T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT

T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,

T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUV AIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST

M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE

M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET

M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD

M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN

Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.521-1-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Quincy-Voisins du 3 avril 2025 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

**Considérant** que la commune de Quincy-Voisins souhaite adhérer pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

**Considérant** que la commune de Quincy-Voisins versera une contribution annuelle au SDESM, composée d'un montant fixe et d'un montant variable, le montant à verser en 2025 sera calculé au *prorata temporis*, à la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant cette adhésion ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

**AUTORISE** monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

**DIT** que la commune de Quincy-Voisins versera, à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion, une contribution annuelle au SDESM.

**DIT** que la commune de Quincy-Voisins sera rattachée au territoire T1- Pays de Meaux et de l'Ourcq.

**AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette adhésion et en particulier au transfert de la propriété des bornes de recharge existantes et des contrats associés, renseignés en annexe.